

**NOTE : Dans un souci de préserver la confidentialité de certaines informations, les employés seront dorénavant cités par leur numéro d'employés.**

## PROCÈS-VERBAL

### SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

5 mai 2025 – 19 h 30, réunion CM2025-05

Lors d'une séance régulière du conseil municipal du 5 mai 2025 à 19h30, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Pamela B. Steen, et à laquelle sont présents les élu.e.s suivant.e.s :

Gilbert Ferland	Rock Simard	Nancy Picard
	Jean-Marie Lefebvre	Daniel Laflèche

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

Est également présent :

Étienne Loignon-Buteau, directeur général et greffier-trésorier.

---

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Pamela B. Steen, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il est 19 h 36.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture de la proposition de l'ordre du jour.

**Rés. 2025-05-01**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter** à l'unanimité l'ordre du jour du 5 mai 2025, en ajoutant le point suivant :

5.13 Ville de Coaticook - Classique du golf du Maire

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2025

**Rés. 2025-05-02**

Adoption du procès-verbal du 7 avril, tel que présenté, il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard et **adopté** à l'unanimité.

#### 4. RAPPORT DES INSPECTEURS

##### 4.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Monsieur Lamine Dahmane, inspecteur en bâtiment et en environnement, dépose son rapport mensuel.

**CONSIDÉRANT** que la compagnie Urbatek dépose au conseil la facture no 2139 d'un montant 1 799,55 \$, avant taxes, représentant 27 heures réalisées et 0 kilomètre de déplacement en mars 2025 ;

**Rés. 2025-05-03**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**DE** payer à la compagnie Urbatek la facture no 2139 d'un montant total de 2 069,04 \$, taxes incluses, pour services d'inspection municipale rendus en mars 2025.

##### 4.1.1 RÉOLUTION D'APPUI

**ATTENDU** que le propriétaire du lot 5 417 438, situé au 2710, Route 141 dans la Municipalité de Stanstead-Est, a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir une autorisation pour construire une nouvelle résidence dans la portion nord-ouest de ce même lot;

**ATTENDU** que le projet prévoit également la démolition de la résidence existante, laquelle est actuellement située en bordure immédiate de la route 141, à une distance jugée trop rapprochée pour des raisons de sécurité et de conformité aux normes d'implantation;

**ATTENDU** que la démolition de l'actuelle résidence permettra de restaurer cette portion du terrain à des fins agricoles, notamment pour y permettre la culture;

**ATTENDU** que la nouvelle résidence projetée sera située près d'une résidence voisine déjà existante dans la partie nord du lot, ce qui présente un avantage du point de vue des distances séparatrices agricoles, notamment en cas de développement d'un usage d'élevage agricole futur, puisque les usages résidentiels seraient ainsi regroupés;

**ATTENDU** que le déplacement de la résidence vers le nord-ouest du lot ne compromet pas les usages agricoles sur le reste de la propriété et s'inscrit dans une logique de cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et résidentiels;

**Rés. 2025-05-04**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**QUE** la Municipalité de Stanstead-Est appuie la demande déposée à la CPTAQ par le propriétaire du lot 5 417 438, visant à autoriser la construction d'une nouvelle résidence dans la portion nord-ouest du terrain, conditionnellement à la démolition de la résidence actuelle et à la remise en culture de cette dernière portion;

**QUE** le Conseil considère que cette demande est compatible avec les objectifs de protection et de mise en valeur du territoire agricole, tout en répondant aux besoins résidentiels du propriétaire;

**QUE** la copie de la présente résolution soit transmise à la CPTAQ en appui à la demande.

#### 4.2 L'INSPECTEUR EN VOIRIE- RAPPORT ET AUTORISATION DE DEPENSES

L'employé 3-CABMA, inspecteur en voirie, ne dépose aucun rapport mensuel.

**CONSIDÉRANT** que l'employé 3-CURT, opérateur de niveleuse, dépose des frais de déplacements et d'essence;

**Rés. 2025-05-05**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**D'approuver** les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le l'opérateur de niveleuse dans le cadre de sa description de tâches.

#### 6.2 RAPPPORT DU COMITÉ CHEMIN

Gilbert Ferland, le président du comité des chemins, fait son rapport.

#### 4.3 DIRECTEUR GÉNÉRAL - RAPPORT

Le directeur général et greffier-trésorier, fait son rapport mensuel aux membres du conseil.

##### 4.3.1 – FIN DE PROBATION – ADJOINTE ADMINISTRATIVE

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal avait mandaté la direction générale d'embaucher une personne pour combler le poste vacant à la réception ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'une discussion entre la direction générale et la mairesse dans le but d'une éventuelle restructuration organisationnelle, le poste de secrétaire/réceptionniste avait été créé ;

**CONSIDÉRANT** que l'offre d'emploi a été publiée à différents endroits et qu'un processus d'embauche a été fait en collaboration avec le comité RH ;

**CONSIDÉRANT** que la candidature de l'employée 2-BOUC été retenue et qu'elle a été soumise aux membres du conseil pour une probation de 3 mois ;

**CONSIDÉRANT** que la probation de l'employée 2-BOUC se terminait le 3 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que de l'employée 2-BOUC a facilement atteint les standards demandés durant sa période de probation ;

**Rés. 2025-05-06**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**D'**offrir un poste permanent à de l'employée 2-BOUC et ce pour une durée indéterminée selon les conditions préalablement établies par le Directeur Général ;

**DE** renommer officiellement le poste Adjointe Administrative.

#### 4.3.2 – FIN DE PROBATION – AGENTE ÉVÉNEMENTS ET COMMUNICATIONS

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a mandaté la direction générale la gestion des ressources humaines de la Municipalité selon le règlement 2025-02 *Règlement relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier* ;

**CONSIDÉRANT** que le poste a été créé dans l'optique de l'organisation et la promotion de l'ouverture officielle de notre parc à l'automne 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que la personne recherchée pour le poste doit détenir des compétences spécifiques pour la réalisation de ce projet ;

**CONSIDÉRANT** que les compétences ainsi que le domaine d'études de de l'employée 2-GRANDE en font une candidate idéale pour ce poste et que sa nomination a été soumise aux membres du conseil pour une probation de 3 mois ;

**CONSIDÉRANT** que la probation de l'employée 2-GRANDE se terminait le 3 mai 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que l'employée 2-GRANDE a atteint les standards demandés durant sa période de probation ;

**Rés. 2025-05-07**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**D'**offrir un poste permanent à l'employée 2-GRANDE selon les conditions préalablement établies par le Directeur Général ;

**DE** réévaluer nos besoins en organisation d'événements et en communications lors des prochaines séances de budget.

#### 4.3.3 – EMBAUCHE – INSPECTEUR EN VOIRIE

**CONSIDÉRANT** que l'employé 3-CURT a pris sa retraite le 31 décembre 2024;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a mandaté la direction générale d'embaucher une personne pour combler le poste d'inspecteur à la voirie et opérateur de niveleuse;

**CONSIDÉRANT** que l'offre d'emploi a été publiée à différents endroits et qu'un processus d'embauche a été fait en collaboration avec le comité RH ;

**CONSIDÉRANT** que la candidature de l'employé 3-CABMA a été retenue et qu'elle a été soumise aux membres du conseil pour un contrat de 2 ans avec probation d'un an ;

**CONSIDÉRANT** que l'employé 3-CABMA a envoyé sa lettre de démission le 31 mars dernier et que son préavis se terminait le 30 avril dernier ;

**CONSIDÉRANT** que l'employé 3-COUTPI avait terminé 2<sup>e</sup> lors du processus d'entrevues ;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la situation par le comité RH et l'urgence de combler rapidement le poste ;

**Rés. 2025-05-08**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**D'** embaucher l'employé 3-COUTPI à titre d'inspecteur en voirie toujours conditionnel à la réussite de la probation et selon les conditions préalablement établies par le Directeur Général

**DE** déléguer les opérations de niveleuse à l'employé 3-CURT aussi longtemps que nécessaire.

#### 4.4 RAPPORT DE LA GREFFE ET DES PROJETS

L'agente de projet et greffière adjointe, dépose son rapport mensuel.

### 5 CORRESPONDANCE

#### 5.1 RAPPORT FINANCIER 2024 - DÉPÔT

**CONSIDÉRANT** que le vérificateur dépose le rapport financier pour l'année 2024 ;

**Rés. 2025-05-09**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**D'**approuver le rapport déposé.

#### 5.2 MRC PRÉVENTION INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2024

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la Municipalité de Stanstead-Est prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la Loi sur la sécurité incendie «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

**Rés. 2025-05-10**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Gilbert Ferland et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**D'** approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2024, tel que présenté ;

**DE** transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

### 5.3 DEMANDE D'APPUI COGESAF – TRAVERSÉE DES TORTUES

**CONSIDÉRANT** que la COGESAF demande un appui à la Municipalité pour son projet *Chemin Boynton, route tortueuse* ;

**Rés. 2025-05-11**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**QUE** la lettre d'appui soit signée par le directeur général ;

**QUE** la lettre soit transmise à COGESAF pour son projet *Chemin Boynton, route tortueuse*, qui sera déposé à Fondation de la faune du Québec dans le cadre du programme Faune en danger.

### 5.4 ABOLITION PROGRAMME RÉNO RÉGION

La Municipalité de Stanstead-Est demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

**CONSIDÉRANT** que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

**CONSIDÉRANT** que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

**CONSIDÉRANT** que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

**CONSIDÉRANT** que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

**CONSIDÉRANT** que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

**CONSIDÉRANT** que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

**CONSIDÉRANT** que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

**CONSIDÉRANT** que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

**Rés. 2025-05-12**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**DE** demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau :

**DE** relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

**DE** rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

**QUE** cette résolution soit transmise rapidement à M. François Legault, premier ministre du Québec, M<sup>me</sup> France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, M. Eric Girard, ministre des Finances, M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, M<sup>me</sup> Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement, M<sup>me</sup> Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement, M<sup>me</sup> Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement, M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec, M<sup>me</sup> Geneviève Hébert, Députée de Saint-François, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

5.5 CALCUL QUOTE-PART – RÉGIE DES DÉCHETS

Il y aura un réajustement de la quote-part 2025 en raison de changements au sein des membres de la Régie.

5.6 COMMUNIQUÉ MRC POST-CONSEIL

Dépôt du document pour information

5.7 COMMUNIQUÉ MRC – ANNONCE KÉROUL

Dépôt du document pour information

5.8 POLITIQUE DES SENTIERS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

La MRC de Coaticook appui l'initiative du *Conseil Sport et loisir Estrie* et *Les sentiers de l'Estrie* de mettre en place une *Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie* et encourage toutes les municipalités à y adhérer et à collaborer au processus du plan directeur en cours de réalisation.

5.9 CAMPAGNE TRIENNAL – OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

**Rés. 2025-05-13**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter à l'unanimité** :

**QUE** la Municipalité participe à la campagne triennale 2025-2027 de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 juin.

5.10 AJOUT MONTANT TECQ 2024-2028

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation annonce que le Programme pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2025 a été bonifié. Une lettre de confirmation du montant alloué sera transmise prochainement.

### 5.11 RÉFECTION ROUTE 143

Le MTQ informe la Municipalité qu'une planification est cours pour des travaux de réfection en 2026, de la route 143 à Hatley et Stanstead-Est.

### 5.12 TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS

La Table de concertation de l'Estrie invite ses membres à une rencontre d'échanges, par visioconférence, sur les dernières modifications de ses règlements généraux .

### 5.13 CLASSIQUE DU GOLF DU MAIRE DE COATICOOK

**CONSIDÉRANT** que la Classique de golf du Maire de la Ville de Coaticook aura lieu le 11 juin prochain ;

**Rés. 2025-05-14**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Nancy Picard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**DE** ne pas participer à l'événement.

## 6 RAPPORT DES COMITÉS

### 6.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse Pamela B. Steen fait son rapport.

### 6.2 RAPPORT DU COMITÉ DES CHEMINS

Le conseiller Gilbert Ferland a fait son rapport au point 4.2

### 6.3 RAPPORT DU COMITÉ D'URBANISME

La conseillère Nancy Picard n'a rien à signaler.

### 6.4 RAPPORT DU COMITÉ ENVIRONNEMENT – RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller Rock Simard fait son rapport.

### 6.5 RAPPORT COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE et AMBULANCE

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

### 6.6 RAPPORT COMITÉ MADA ET FAMILLE

Le conseiller Jean-Marie Lefebvre n'a rien à signaler.

#### 6.6.1 MADA - NOMINATION DU COMITÉ LOCAL

**ATTENDU** que la Municipalité de Stanstead-Est a entrepris les démarches de renouvellement de sa politique familiale et des aînés par l'entremise de la MRC de Coaticook ;

**ATTENDU** que dans le cadre du renouvellement de sa politique familiale et des aînés, la Municipalité de Stanstead-Est doit autoriser la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage, d'écrire le mandat de ce dernier et y présenter les noms des membres constitutifs avec leurs responsabilités ;

**Rés. 2025-05-15**

Il est proposé par Rock Simard appuyé par Nancy Picard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal crée le Comité de pilotage local de la Municipalité de Stanstead-Est.

**QUE** les membres du comité de pilotage soient :

- *Mlle Élodie Grandmont, responsable municipale du comité*
- *M. Jean-Marie Lefebvre, élu responsable du comité MADA*
- *Mme Ghislaine Viens et M. Gilbert Ferland, représentant les aînés*

- Et de 2 représentants des familles.

**QUE** ce comité ait pour mandat de voir au bon fonctionnement de la démarche, et notamment de mettre à jour la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Stanstead-Est ainsi que du plan d'action qui en découle

**QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Coaticook.

## 6.7 RAPPORT COMITÉ LOISIRS/ CULTURE

Le conseiller Gilbert Ferland n'a rien à signaler.

## 6.8 RAPPORT COMITÉ DU PARC

Le conseiller Daniel Laflèche fait son rapport.

## 6.9 RAPPORT COMITÉ RH

Le conseiller Mathieu Laliberté est absent.

## 7 PRÉSENTATION DES COMPTES

### 7.1 DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIR

Le directeur général et greffier-trésorier présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en avril 2025.

Date facture	# facture (s'il y a lieu)	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-04-01	CA517CJ5RXEI	Amazon	20,68 \$
2025-04-07	381819	Brunelle Électronique	28,73 \$
2025-04-08	-	Marchés Tradition	24,53 \$
2025-04-08	656406 et 657428	BMR	52,51 \$
2025-04-09	291-47	Alarme ABC	192,00 \$
2025-04-10	134	CKJL Calfeutrage	1 905,71 \$
2025-04-16	-	Marchés Tradition	8,96 \$
2025-04-29	-	Frederick Mosher	2 184,53 \$

### Rés. 2025-05-16

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le directeur général et greffier-trésorier dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

### 7.2 DÉLÉGATION DE POUVOIR – AGENTE DE PROJET

L'agente de projet présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de sa délégation de pouvoir en avril 2025.

Date	# facture	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-04-14	19475	Bureau en gros	24,13 \$
2025-04-16		Canadian Tire	60,91 \$
2025-04-19	404038	HTCK ENR -Station essence Burrough Falls	20,00 \$
2025-04-23	5792	Les marchés Traditions	11,07 \$

### Rés. 2025-05-17

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre , appuyé par Nancy Picard , et résolu d'**adopter** à l'unanimité :

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par l'agente de projet dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

### 7.3 DÉPENSES AVRIL – OPÉRATEUR DE NIVELEUSE

L'opérateur de niveleuse présente au conseil les dépenses effectuées dans le cadre de la réalisation de ses tâches durant le mois d'avril 2025.

Date	# facture	Nom du Fournisseur	Montant (incluant les taxes)
2025-04-21		Brian Curtis – frais de déplacements	46,97 \$
2025-04-18	404038	Brian Curtis remboursement achat essence	497,46 \$
2025-04-22		Brian Curtis -remboursement achat essence	570,01 \$
2025-04-23	5792	Brian Curtis -remboursement achat essence	472.19 \$

D'approuver les dépenses décrites ci-dessus et effectuées par le l'opérateur de niveleuse.

### 7.4 ADOPTION COMPTES DÉJÀ PAYÉS ET À PAYER

**CONSIDÉRANT** que le greffier-trésorier dépose la liste des comptes déjà payés en avril 2025, d'un montant total de 136 970,76 \$;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la municipalité de Stanstead-Est prend en compte la liste des comptes à payer en mai 2025, pour un montant total de 5 147,36 \$ ;

**Rés. 2025-05-18**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Daniel Laflèche et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

## 8 DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

### 8.1 APPEL D'OFFRES 2025-01 RECHARGEMENT GRANULAIRE – RÉSULTATS

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2025-01 Rechargement granulaire des chemins Curtis et Vivian a eu lieu le 24 avril à 11 h 15, en la présence du directeur général, de la greffière-adjointe Mme Claudine Tremblay, de Mme Nancy Picard, élue, et de deux (2) représentants de soumissionnaires ;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes :

Couillard Construction Ltée  
Prix : 244 063,50 \$, avant taxes

Excavation N. Jeanson Inc.  
Prix : 191 475,00 \$, avant taxes

Groupe Lapalme Inc.  
Prix : 198 135,00 \$, avant taxes ;

**CONSIDÉRANT** que les (3) soumissions sont au-delà du seuil minimum pour un processus d'appel d'offres public ;

**Rés. 2025-05-19**

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

**QUE** le conseil rejette les 3 soumissions reçues puisqu'elles sont au-dessus de l'estimé budgétaire préalable.

## 8.2 APPEL D'OFFRES 2025-03

**CONSIDÉRANT** que le budget voirie 2025 comprend un projet de rechargement granulaire par appel d'offres ;

**CONSIDÉRANT** que les montants des travaux indiqués dans les soumissions reçues pour l'appel d'offres 2025-01 concernant le rechargement granulaire des chemins Vivian et Curtis dépassent tous le seuil minimal pour un appel d'offres public ;

**CONSIDÉRANT** la situation actuelle avec notre département de voirie ;

### Rés. 2025-05-20

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Jean-Marie Lefebvre et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

**QUE** le conseil autorise l'appel à soumission publique 2025-03 pour un contrat de type clé en main, pour des travaux de rechargement sur l'entièreté du chemin Curtis et du chemin Laperle ;

**QUE** les travaux seront intégrés dans la programmation du programme TECQ 2024-2028 ;

**QUE** les factures seront comptabilisées dans le poste contrat clé en main 02-320-00-711 dédié aux travaux du programme TECQ 2025.

## 8.3 APPEL D'OFFRES 2025-02 – CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2025-02 Abat-poussière liquide a eu lieu le 24 avril à 11 h 30, en la présence du directeur général, de la greffière-adjointe Mme Claudine Tremblay et de Mme Nancy Picard, élue ;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues sont les suivantes :

Les Entreprises Bourget Inc. :

Chlorure de calcium liquide 35 % AP-35 (30 % chlorure de calcium et 5% chlorure de magnésium) à 0,4648 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses;

Enviro solutions Inc. :

Chlorure de magnésium liquide 35 %, à 0,3860 \$/ litre frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

Sel Icecat Inc. :

Chlorure de calcium liquide 35 %, à 0,3890 \$/ litre, frais de transport et épandage inclus, taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT** que les (3) soumissions sont conformes ;

### Rés. 2025-05-21

Il est proposé par Gilbert Ferland, appuyé par Rock Simard, et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

**DE** faire l'achat de 170 000 litres de chlorure de magnésium liquide 35 %, à 0,3860 \$/ litre, incluant le transport et épandage, taxes non-comprises, chez le plus bas soumissionnaire **Enviro Solutions Inc.** ;

**QU'** **Enviro Solutions Inc.** devra rendre disponible le produit retenu, entre le 9 et le 20 juin 2025, à la suite d'une entente avec l'inspecteur en voirie ;

**QUE** les véhicules d'épandage d'**Enviro Solutions Inc.** devront être équipé d'un densimètre afin de pouvoir vérifier la concentration du produit en tout temps.

## 8.4 ARPENTEUR – SOUMISSIONS

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de l'aménagement de l'accueil du futur parc, il est jugé nécessaire de réaliser des travaux d'arpentage et de piquetage sur les lots 3 416389 et 3 416 387 ;

**CONSIDÉRANT** que les estimations reçues sont :

Germain Meunier 4 900 \$, taxes non incluses  
Charles Ladrie 12 000 \$, taxes non incluses ;

**Rés. 2025-05-22**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**DE** mandater Germain Meunier pour la réalisation des travaux d'arpentage et de piquetage sur les lots 3 416 389 et 3 416 387 tels que décrits;

**QUE** les travaux seront complétés en date du 3 juin 2025.

#### 8.5 DEVIS EXP – APPEL D'OFFRES PASSERELLE

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2024-12-224 qui mandate la firme EXP. Inc. de conceptualiser et la réaliser des plans et devis d'une passerelle d'accès de mobilité réduite à l'ancienne centrale hydroélectrique

**ATTENDU** que l'offre de services comprenait 3 phases : phase relevé, phase concept et phase plans et devis ;

**ATTENDU** que la phase 1 : prise de données et l'évaluation préliminaire du projet a été jugée acceptable permettant ainsi d'aller de l'avant avec les phases 2 et 3 : Concept et plans et devis ;

**ATTENDU** que la firme EXP. Inc. dépose un avenant au contrat de service ACS-01 pour la préparation d'un appel d'offres incluant les devis technique et administratif jusqu'à l'analyse des soumissionnaires, pour un montant estimé à 3 000 \$, taxes non incluses ;

**ATTENDU** que seules les heures travaillées seront chargées;

**ATTENDU** que cette phase 4 permettra le lancement d'un appel d'offres le 3 juin ;

**ATTENDU** que la réception de soumissions qui correspondent à l'évaluation préliminaire permettra de compléter le projet à la fin de septembre 2025 ;

**Rés. 2025-05-23**

Il est proposé par, Nancy Picard appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**DE** mandater la firme EXP pour la préparation de l'appel d'offres pour la réalisation d'une passerelle d'accès de mobilité réduite à l'ancienne centrale hydroélectrique tel que décrit dans l'avenant au contrat de service ACS-01 en date du 2025-04-11.

#### 8.6 FACTURE EXP.

**ATTENDU** l'adoption de la résolution 2024-12-224 ;

**ATTENDU** que l'évaluation des coûts préalable est à ce jour respectée et que les phases 2 et 3, soit Concept et devis ont pu être réalisés ;

**ATTENDU** que EXP dépose la facture 884532 d'un montant de 2 501,25 \$ pour la Conception et les plans et devis ;

**Rés. 2025-05-24**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**DE** payer à EXP la facture 884532 d'un montant total de 2 875,81\$ taxes incluses pour les services d'ingénieur dans le cadre de la réalisation d'une

passerelle à mobilité réduite incluse dans le projet de sentier du parc chutes-Burroughs ;

**QUE** cette facture fera partie intégrante de la reddition de compte du programme PAFSSPA.

#### 8.7 SOUMISSION – CIRCUIT VITALITÉ

**CONSIDÉRANT** que l'installation d'un circuit vitalité pour seniors est subventionné à la hauteur de 22 000 \$ par la subvention PAFSSFPA;

**CONSIDÉRANT** que selon la convention signée avec le ministère, la dépense doit être réalisée avant le 31 mai 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que l'agente de projet dépose une soumission no 4390179 de la compagnie québécoise Les équipements Atlasbarz d'un montant de 15544,43 \$, taxes et installation non incluse, pour des bancs d'exercices dont la conception et la fabrication sont entièrement faites en Montérégie;

**CONSIDÉRANT** que l'installation de ces équipements sera coordonnée à l'interne en collaboration avec des étudiants du CRIFA secteur aménagement ;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut prévoir un délai de deux à trois mois pour la réception du produit ;

**CONSIDÉRANT** que les références qui ont été recueillies auprès de municipalités ayant déjà fait l'acquisition des produits Atlasbarz sont très positives;

**CONSIDÉRANT** qu'un dépôt de 40 % du montant total de la soumission est demandé au moment de la confirmation de la commande ;

**Rés. 2025-05-25**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Nancy Picard, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

D'accepter la soumission no 4390179 déposée pour l'acquisition de 6 éléments circuit vitalité pour un montant total de 17 872,22 \$, taxes incluses.

#### 8.8 DEMANDE DE SUBVENTION – FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

**Rés. 2025-05-26**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Jean-Marie Lefebvre, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**DE** ne pas octroyer de subvention à la Fondation québécoise du cancer.

#### 8.9 DEMANDE DE PARTENARIAT – SHAZAAM FEST

**Rés. 2025-04-27**

Il est proposé par Daniel Laflèche, appuyé par Gilbert Ferland, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**DE** ne pas faire de partenariat avec Shazaam Fest.

Gilbert Ferland nomme qu'il se retire des délibérations. Il est 21:57

#### 8.10 RÉPARATION NIVELEUSE – FACTURE

**ATTENDU** que la Ferme Régifer Inc dépose la facture 52, d'un montant de 285 \$, taxes non-incluses, pour des travaux de changement de pneus sur la niveleuse ;

**Rés. 2025-05-28**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter à l'unanimité** ;

**DE** payer à Ferme Régifer Inc la facture 52, d'un montant total de 327,68 \$, pour services rendus.

Gilbert Ferland nomme qu'il revient. Il est 21:59

#### 8.11 PNEU NIVELEUSE – FACTURE

**ATTENDU** que **pneus metro inc** dépose la facture 736814, d'un montant de 4 335,80 \$, taxes non-incluses, pour la vente de 4 pneus montés sur jantes, ensemble de valves inclus ;

**Rés. 2025-05-29**

Il est proposé par Rock Simard, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

**DE** payer à **pneus metro inc** la facture 736814, d'un montant total de 4 985,09 \$, taxes incluses.

#### 9 AVIS DE MOTION

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Rock Simard qu'à la prochaine séance régulière de ce conseil, il sera présenté, pour adoption, le règlement 2025-06 sur le droit de préemption des immeubles pouvant être acquis par la Municipalité.

#### 10 RÈGLEMENT

#### 11 DIVERS

#### 12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Pas de questions.

#### 13 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**Rés. 2025-05-30**

Il est proposé par Jean-Marie Lefebvre, appuyé par Daniel Laflèche, et résolu d'**adopter** à l'unanimité ;

**DE** fermer l'assemblée. Il est 22h02.

(s)

---

Étienne Loignon Buteau  
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Pamela B. Steen, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

(s)

---

Pamela B. Steen  
Mairesse